



Résumé

Le mécanisme REDD est l'un des outils discutés à Copenhague pour tenter d'atteindre les objectifs de limitation de hausse des températures de 2°C sur la planète à l'horizon 2050. Son objectif est de limiter la déforestation des massifs de forêt tropicale - et donc l'atteinte à leur fonction de stockage et de puits de carbone - en proposant aux pays concernés un financement compensatoire calculé dans le cadre du marché du carbone. Il s'adresse plus spécifiquement aux pays dits "du Sud" situés sur la ceinture tropicale. A priori, tout concorde avec les objectifs affichés de la conférence internationale sur le climat, à savoir, d'une part réduire suffisamment les émissions de carbone pour atteindre l'objectif de limitation de la hausse des températures, et d'autre part financer les adaptations nécessaires à ce changement, notamment dans les pays les moins développés et les plus pauvres de la planète. Mais les choses sont-elles aussi simples qu'elles en ont l'air ? Nous avons demandé à Catherine Aubertin, économiste à l'IRD, spécialiste des espaces protégés et du développement durable, de nous éclairer sur les enjeux du REDD.

Contacts

Rédaction :
 Gaëlle Fornet, CNRS
 Guyane

Chercheur
 Catherine Aubertin, IRD,
 UR 199, équipe "Politiques
 de l'Environnement",
 Orléans

Conférence de Copenhague, sommet mondial sur le climat, 07-18 décembre 2009 Les rouages du REDD

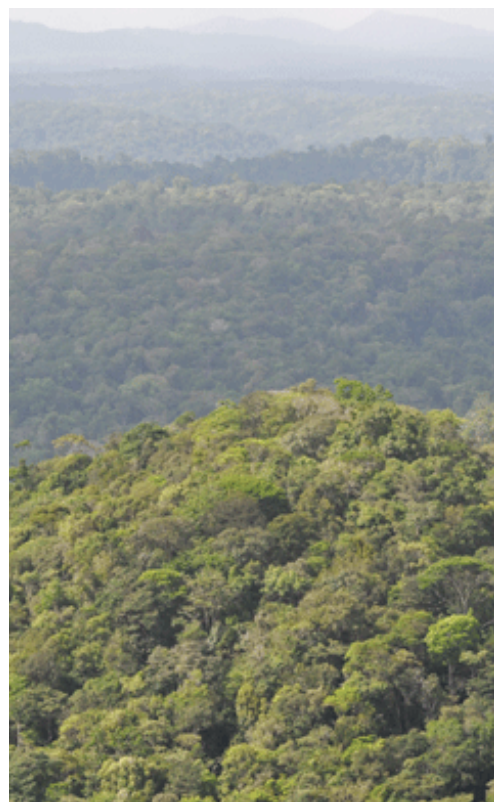
Le mécanisme REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) est l'un des outils discutés à Copenhague pour tenter d'atteindre les objectifs de limitation de hausse des températures de 2°C sur la planète à l'horizon 2050. S'adressant spécifiquement aux pays en développement, sa "philosophie" nous intéresse cependant en Guyane dans la mesure où notre région, bien qu'exclue du mécanisme, peut se trouver quelques préoccupations communes avec les pays auxquels il s'adresse, essentiellement ceux de la ceinture tropicale disposant de grands massifs forestiers. Souvent d'ailleurs, nos voisins directs. Nous avons demandé à Catherine Aubertin, économiste à l'IRD, spécialiste des espaces protégés et du développement durable, de nous éclairer sur les enjeux du REDD.

Catherine Aubertin, pouvez-vous nous éclairer sur les rouages du mécanisme REDD ? Comment agit-il en termes d'économie ?

Avant tout, il faut comprendre que le REDD est lié à la nécessité de faire entrer les pays du Sud dans les négociations climatiques post-Kyoto de 2012. Jusqu'alors, du fait de ce que l'on appelle "le principe de responsabilité commune mais différenciée", ils n'avaient pas été amenés à prendre des engagements de réductions d'émission de leurs GES [gaz à effet de serre]. Mais aujourd'hui, pour que l'augmentation de la température moyenne de la planète ne dépasse pas 2°C à l'horizon 2050, objectif approuvé par les chefs d'Etats signataires de la convention Climat à partir des travaux du GIEC [groupe international d'experts sur l'évolution du climat], leur participation est indispensable.

On aurait donc imaginé un moyen incitatif d'y parvenir ?

Oui. Le rapport de l'économiste Nicholas Stern, publié en 2006 pour le compte du gouvernement britannique a rapidement fait référence en matière d'économie du changement climatique. Entre autres, il présente la lutte contre la déforestation comme un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux de réduire les émissions anthropiques de CO₂ [gaz carbonique]. Une somme comprise entre 5 et 11 milliards de dollars par an pourrait, selon ce rapport, permettre de compenser le coût d'opportunité de la protection des forêts des 8 principaux pays responsables de 70 % des émissions dues à la déforestation. A sa suite, le quatrième rapport du GIEC publié en 2007 estime quant à lui que l'on peut réduire de 15 à 30 % - soit environ du quart - les émissions de GES en limitant la déforestation, et ce pour un coût inférieur à 20 dollars la tonne. On soulignera quand même que ces calculs optimistes ignorent qu'il ne suffit pas de compenser les revenus qui seraient issus de la déforestation, mais aussi de proposer des activités alternatives aux populations forestières, et que la mise en place d'un tel mécanisme nécessite de disposer d'un minimum de structures juridiques et de coûts de mise en œuvre. Néanmoins, ces raisonnements renforcent l'intérêt porté aux forêts, en les présentant comme des puits de carbone.



Le processus REDD est destiné aux pays en développement disposant de grands massifs forestiers. La Guyane en est exclue, mais pourrait néanmoins s'inscrire dans une démarche REDD-inspirée. (photo © CNRS/Claude Delhaye)

Encore faut-il que la forêt soit bien un "puits de carbone". Y a-t-il consensus là-dessus ?

On admet que les forêts stockent 25 % du carbone terrestre. Par ailleurs, grâce à la photosynthèse elles captent quotidiennement du carbone dont elles relâchent une partie la nuit par respiration. Le flux demeure néanmoins positif en faveur du captage, dans une quantité estimée qui varie de 0,6 tonne par hectare et par an dans les forêts anciennes d'Afrique à 2 tonnes par hectare et par an dans la forêt amazonienne.

 Cet article est également proposé en format pdf

Lorsque l'on défriche la forêt – et la FAO estime qu'environ 13 millions d'hectares sont défrichés chaque année – il y a non seulement émission du carbone stocké mais également disparition de la fonction de "puits". Pour prendre un exemple concret, cela signifie qu'en Guyane, chaque hectare de forêt défriché représente un total de 600 tonnes de carbone partant "en fumée". Bien sûr, les chiffres font l'objet d'intenses controverses scientifiques et dépendent des qualités des forêts, des mesures et leurs interprétations. Mais au final, oui, il y a consensus : la forêt est bien imaginée comme un puits de carbone dans les négociations climatiques.

Comment, de là, en arrive-t-on au REDD ?

Dès lors que cela est posé, tout est en place pour construire une représentation simplifiée d'un problème d'environnement. La forêt est assimilée à une banque de carbone, de la même façon que dans la convention sur la diversité biologique elle a été assimilée à une banque de ressources génétiques de haute valeur. Le marché est supposé régler les problèmes de concentration des GES dans l'atmosphère tout en assurant des revenus aux pays forestiers pour la conservation. La réduction des émissions de carbone forestier peut alors être défendue comme une forme de contribution des pays forestiers du Sud aux efforts de réduction des GES. Les événements associés — déforestation évitée, dégradation limitée grâce à des plans d'exploitation forestière durable, mise en place de plantations industrielles — sont traduits en flux de carbone et deviennent éligibles à un financement sous forme de crédits carbone échangeables sur un marché, ce marché jouant le rôle de régulateur des émissions de GES.

En septembre dernier, dans la perspective de préparer le sommet de Copenhague, le Guyana - pays voisin de la Guyane - aurait annoncé son intention de "vendre" sa forêt (1) traduisant ainsi ouvertement le souhait des pays émergents de la ceinture tropicale de négocier sur la scène internationale le fait d'être de grands pays forestiers. Quels sont les ressorts de cette attitude, comment l'interprétez-vous ?

Ce qui met mal à l'aise dans l'empressement des pays du Sud, voire de certaines communautés forestières, à hypothéquer leurs forêts, c'est qu'on a l'impression qu'ils réduisent la valeur de leurs forêts aux seuls services écosystémiques qu'elles rendent à la planète, afin d'obtenir une aide à la conservation. Cela est tout à fait légitime. On se demande toutefois s'ils réalisent vraiment les contraintes que cela implique en termes de perte de souveraineté. Surtout, ils semblent simplement oublier que, s'il y a des crédits carbone, ils sont reliés à un marché qui crée des opportunités, pour des pays non vertueux, d'intensifier leurs émissions grâce à l'achat de ces crédits. L'exemple de l' *American clean energy and security act*, dite loi Waxman-Markey, devrait ainsi permettre aux Etats-Unis d'avoir recours à l'énergie issue du charbon en compensant, pour deux milliards de dollars par an, ses émissions par l'achat de crédits carbone. Les marchandages vont bon train et, si l'on raisonne en termes de déforestation évitée ou de puits de carbone, on imagine facilement les dérives possibles.

"Théoriquement, le REDD ne devrait s'appliquer qu'à une réduction effective du taux de déforestation "

Il y aurait donc des risques de déviance ?

Le grand problème est la définition d'une situation de référence. Il est impossible de généraliser les chiffres qui circulent. Peut-on prendre en considération les plantations industrielles chinoises ? Comment ne pas donner une prime aux pays qui déforêtent le plus ? On peut suivre la logique de l'état brésilien de l'Amazonas qui, dès 2005 à la conférence de Montréal, avait présenté le calcul du gain que l'humanité retirait de sa lutte contre la déforestation grâce à la création d'aires protégées : 3 milliards de dollars sur la base d'un prix de la tonne de carbone à 5 dollars. Mais il est plus difficile d'accepter le calcul de la compensation que des gouverneurs des états amazoniens comptent recevoir, qui multiplie les 350 millions d'hectares de forêts de l'Amazonie brésilienne par le prix moyen du marché du carbone. Théoriquement le REDD ne devrait s'appliquer qu'à une réduction effective du taux de déforestation, aujourd'hui au Brésil estimée à 1,1 million d'hectares (11 000 km²) par an — en Guyane ce chiffre est de 4 500 hectares (45 km²) par an (2). Il faut souligner aussi que 90 % de la déforestation est illégale et que 40 % de l'Amazonie brésilienne est déjà classée en unités de conservation. La question que l'on doit se poser, c'est quels efforts de réduction d'émissions finance-t-on alors ?

Dans ce contexte, comment accueillez-vous la proposition vertueuse de la Région Guyane qui entend se placer en première ligne d'une expérimentation exemplaire du processus par une démarche dite "REDD-inspirée", adaptée au statut spécifique du territoire vis-à-vis de l'Etat français et de l'Europe (3) ?

Que la Guyane demande la mise en place d'un programme de REDD en proposant de devenir un territoire d'exemplarité en matière de gestion forestière est une démarche positive. Cela est d'autant plus intéressant que la Guyane est extrêmement bien placée pour cela, car elle possède déjà de nombreuses infrastructures de recherche scientifique qui permettent de réelles avancées de connaissances sur la contribution de la forêt au captage du carbone. Cependant, la Guyane n'est pas éligible au mécanisme REDD réservé aux pays en développement. Il faut imaginer une autre source de financement. Le Brésil, par exemple ne semble pas vouloir accéder au REDD par le marché du carbone (qui rappelons-le est un marché de droits à polluer...), mais par la constitution d'un fonds de développement forestier. C'est une piste à explorer.

Dans vos interventions, vous semblez dénoncer aussi le fait que le carbone devienne le pivot monétaire de la protection des forêts, pourquoi ?

On se retrouve dans la même situation que dans le cadre de la convention sur la diversité biologique qui prônait un marché des ressources biologiques pour apaiser les craintes réelles ou fantasmées vis-à-vis de la biopiraterie. Or, où en est-on arrivé ? Des attentes surestimées, des frustrations et, pour finir des blocages et des surenchères où s'affrontent pays industrialisés et pays en développement (4). Le mécanisme REDD, non contraignant, ne permet pas à proprement parler de réduire les émissions de GES, mais au mieux de les prévenir en s'abstenant volontairement de relâcher dans l'atmosphère le carbone forestier. Les politiques de stabilisation des émissions ne peuvent être confondues avec des politiques d'atténuation. Le jeu des négociations rapproche le REDD d'une logique d'adaptation et de compensation, voire de soutien à la conservation et au développement durable. Mais a-t-on vraiment besoin de marchandiser le carbone pour faire appliquer les lois forestières ? Pour mettre en place une politique de conservation ? Pour permettre aux communautés autochtones et locales de prendre part à la gestion de leurs forêts ? Si de nombreuses politiques de conservation et de lutte contre la déforestation se sont soldées par des échecs, comment peut-on penser que le recours à une monnaie-carbone, qui autorise davantage de pollution globale, apportera une solution miracle localement ?

Vous n'apparaissez pas très optimiste sur l'efficacité de ce mécanisme...

Outre le doute sur l'efficacité d'un mécanisme de marché et les conditions de sa mise en oeuvre, on peut s'interroger sur sa pérennité. La constitution d'un unique marché du carbone où seraient fondus les crédits Kyoto et les crédits REDD, avec comme probable résultat immédiat un effondrement des cours, est pour l'instant éludée de peur de la création de ce qu'on appelle du *hot air*, des crédits obtenus par opportunité et non suite à des efforts de réduction des émissions (5). Au final, les problèmes d'environnement se trouvent traités comme des externalités économiques, et on pense les résoudre par l'instauration d'une finance carbone qui fait déjà l'objet d'intenses spéculations. L'actuelle crise financière, que nos économies ont du mal à endiguer, aurait dû permettre de prendre plus de recul vis-à-vis de cette fiction.

Propos recueillis par Gaëlle Fornet | Communication CNRS-Guyane | Mise en ligne le 17 décembre 2009.

Notes

-
- (1) France-Guyane, article de Kerwin Alcide et caribeannetnews.com, édition du mardi 29/09/09
 - (2) Chiffre communiqué par la Région Guyane à partir des études ONF sur la période 1990-2006, intégrant le défrichement du barrage de Petit-Saut.
 - (3) France-Guyane, publiereportage du Conseil régional de Guyane, édition du samedi 12/12/09
 - (4) C. Aubertin, F. Pinton, V. Boisvert (éds.). "Les marchés de la biodiversité". Paris, Editions de l'IRD, 2007.
 - (5) A. Karsenty, R. Pirard, "Changement climatique : faut-il récompenser la déforestation évitée ?", Natures Sciences Sociétés, 15 (4), 2007, pp. 357-369.